

résidence à Souei Tcheou (Souei Te Tcheou, district de Yen Ngan fou du Chen Si), dépendant des Hia, fit sa soumission à l'empereur ainsi que son frère WEI YI-CHAN, gouverneur de Tsing Kien. TCHOUNG WOU qui avait reçu leur soumission fit construire une ville pour défendre ces nouvelles positions, et les Hia l'ayant attaqué il les repoussa. Le roi des Hia, LI LEANG-TSOU, qui avait adopté les mœurs chinoises, surprit à la onzième lune les troupes de Pao Ngan, commandées par YANG TING qu'il tua. Mais ce prince mourut le mois suivant et fut remplacé par son fils Li Ping-tch'ang. Celui-ci rejetant sur Tchoung Wou l'odieuse de la mort du malheureux Yang Ting, demanda l'investiture à l'empereur qui la lui accorda.

Malgré les rapports défavorables, Chen Tsoung appela à la Cour Wang Ngan-che en 1068. Un jour que l'empereur, devant lui, attribuait la grandeur de T'ang T'ai Tsoung à son ministre Wei Tcheng et le bonheur de Han Tchao Liei-wang à Tchou-kouo Leang, Wang Ngan-che répondit que ce n'était pas ces personnages que l'on devait prendre pour modèles mais bien les empereurs Yao et Chouen et les ministres Kao Yao, K'oueï, Heou Tsi et Sieï et l'empereur Kao Tsoung des Chang avec Fou Yueï<sup>1</sup>.

A la deuxième lune de 1069, Fou Pié, qui avait conclu la paix avec les K'i Tan (1042) fut retenu à la Cour par l'empereur qui le fit ministre d'État. Wang Ngan-che blâmait l'empereur de sa sobriété et des privations qu'il s'imposait pour conjurer les effets des tremblements de terre, disant, à la grande indignation de Fou Pié, « que les malheurs qui arrivent sur la terre étaient des choses arrêtées, qui paraissent d'une cause également aveugle et nécessaire, sans aucune liaison avec le mal ou le bien qui arrivent aux hommes, et qu'il ne fallait pas s'en affliger<sup>2</sup>. » Malgré l'opposition, Chen Tsoung, séduit par l'éloquence du personnage, éleva au rang de ministre Wang Ngan-che qui déclara qu'il allait modifier les anciennes coutumes et, pour commencer, il rétablit les tribunaux établis par les Tcheou

1. MAILLA, *l. c.*, p. 261.

2. MAILLA, *l. c.*, p. 262.